

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2010

À une séance régulière du conseil municipal, tenue le 11 janvier au lieu ordinaire des sessions dudit conseil, à vingt heures.

Présents : Mmes Jocelyne Bronsard MM. Normand Charest
Marie-Claude Gaudet Christian Gendron
Denis Langlois
Gilles Mathon
Réjean Marchand

Formant quorum sous la présidence de monsieur, Christian Gendron, maire, dix-neuf personnes assistent à la réunion.

10-01-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉE**

10-01-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. Denis Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du mois de décembre et que la directrice générale soit dispensée d'en faire la lecture. **ADOPTÉE**

10-01-03

COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE

Il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'approuver la liste des chèques portant les numéros 16191 à 16203 pour un montant de 3 483,15\$ ainsi que les paiements par ACCÈS D pour un montant de 29 821,53\$ totalisant un montant de 33 304,68\$.
 - D'approuver la liste des comptes fournisseurs pour un montant de 23 585,15\$.
- ADOPTÉE**

DÉLIBÉRATIONS

10-01-04

ADOPTION DU RÈGLEMENT #324-11-01-10 MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE L'EAU ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES, ANTÉRIEUREMENT MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS #211-03-12-01, #252-06-12-04, #277-04-12-06 ET #290-14-01-08

Dispense de lecture du règlement est demandée et le projet est remis à tous les membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance

Les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2008, le conseil adoptait le règlement #290-14-01-08 modifiant certaines dispositions relatives à l'entente de fourniture de l'eau entre la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes et de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu à nouveau de modifier le tarif de compensation pour la fourniture de l'eau compte tenu de l'augmentation du coût de production de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été régulièrement donné le 7 décembre 2009 ;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement décrit ci-dessous, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit à savoir :

Article 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Article 2 – APPLICATION

Le présent règlement autorise la modification de l'entente relative à la fourniture de l'eau entre la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, comme suit :

Le dernier paragraphe de l'article 3c) de l'entente relative à la fourniture en eau potable est abrogé et remplacé par ce qui suit :

En plus du tarif de compensation de 120,00\$, un montant de 0,50 \$ est payable pour chaque mètre cube d'eau, tel qu'indiqué au compteur.

Pour les années subséquentes, toute modification apportée à l'entente relativement au tarif de compensation pour la fourniture de l'eau sera déterminée par simple résolution du conseil.

Article 3 – ENTREE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

Christian Gendron, maire

Line Blais c.a., directrice générale

10-01-05

MISE À JOUR DU PLAN DE MESURE D'URGENCE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan de mesures d'urgence de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

ADOPTÉE

10-01-06

ACHAT DE RADIOS ÉMETTEURS CHEZ GROUPE CLR

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de radios émetteurs chez Groupe CLR au coût de 3 282,00\$ plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

10-01-07

RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DU TERRAIN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE J.-A.-LESIEUR POUR 1 AN

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le bail de location du terrain du centre communautaire J.-A.-Lesieur pour une période de un (1) an, aux mêmes conditions que le bail précédent. **ADOPTÉE**

10-01-08

AUTORISATION À MMES MARIE-CLAUDE SAMUEL ET LINDA CLÉMENT, (BÉNÉVOLES) POUR UNE FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers que mesdames Marie-Claude Samuel et Linda Clément, bénévoles au plan de mesures d'urgence, assistent à une formation en sécurité civile et que les dépenses afférentes leurs soient remboursées selon le règlement numéro 227-02-06-03, modifié par les règlements numéros 237-01-12-03 et 265-05-06-06.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Jocelyne Bronsard concernant l'adoption du règlement de taxation 2010.

Avis de motion est donné par M. Réjean Marchand concernant l'adoption du règlement pour le RREM (Régime de retraite des élus municipaux).

10-01-09

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée à 20 h 50. **ADOPTÉE**

Le maire a renoncé à exercer son droit de veto à l'égard de l'ensemble des résolutions.

Christian Gendron, maire

Line Blais, CA, directrice générale

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 19 janvier 2010 au lieu ordinaire des sessions dudit Conseil, à 19 h 00.

Présents : Mmes Jocelyne Bronsard MM. Normand Charest
Marie-Claude Gaudet Christian Gendron
Denis Langlois
Gilles Mathon
Réjean Marchand

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code aux membres du conseil.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Christian Gendron, maire, aucune personne n'assiste à la réunion.

10-01-10

TRAVAUX D'AQUEDUC SUR LA RUE RENAUD

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers que le bouclage du réseau d'aqueduc soit effectué sur la rue Renaud au coût maximum de 6 109,00\$;

QUE les travaux soient financés par le surplus affecté à l'entretien de l'aqueduc.
ADOPTÉE

10-01-11

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée à 19 h 30. **ADOPTÉE**

Le maire a renoncé à exercer son droit de veto à l'égard de l'ensemble des résolutions.

Christian Gendron, maire

Line Blais, CA, directrice générale

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 19 janvier 2010 au lieu ordinaire des sessions dudit Conseil, à 19 h 32.

Présents : Mmes Jocelyne Bronsard MM. Normand Charest
Marie-Claude Gaudet Christian Gendron
Denis Langlois
Gilles Mathon
Réjean Marchand

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation,

Formant quorum sous la présidence de monsieur Christian Gendron, maire, aucune personne n'assiste à la réunion.

10-01-12

FORMATION EN MARIAGE CIVILE DE L'UMQ

Il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Christian Gendron, maire à la formation en mariage civil de l'UMQ au coût de 175,00\$ plus les taxes applicables.

QUE M. Christian Gendron, maire, soit autorisé à célébrer des mariages ou unions civiles suite à cette formation. **ADOPTÉE**

10-01-13

AUTORISATION À MME MARIE-CLAUDE GAUDET POUR PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Marie-Claude Gaudet à participer au tournoi de golf sur la rivière Ste-

Anne le 29 janvier organisé par le CLD de la MRC des Chenaux et que les dépenses afférentes lui soient remboursées selon le règlement numéro 227-02-06-03, modifié par les règlements numéros 237-01-12-03 et 265-05-06-06. **ADOPTÉE**

10-01-14

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée à 19 h 38. **ADOPTÉE**

Le maire a renoncé à exercer son droit de veto à l'égard de l'ensemble des résolutions.

Christian Gendron, maire

Line Blais, CA, directrice générale

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2010

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 19 janvier 2010 au lieu ordinaire des sessions dudit Conseil, à 23 h 18.

Présents : Mmes Jocelyne Bronsard MM. Normand Charest
Marie-Claude Gaudet Christian Gendron
Denis Langlois
Gilles Mathon
Réjean Marchand

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation,

Formant quorum sous la présidence de monsieur Christian Gendron, maire, aucune personne n'assiste à la réunion.

10-01-15

MESURE DISCIPLINAIRE DE TROIS (3) JOURS DE SUSPENSION À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 32-3

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 32-3 a eu un comportement que le conseil considère de complètement déplacé de la part d'un employé ;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'appliquer comme mesure disciplinaire à l'employé numéro 32-3, trois (3) jours de suspension sans solde. **ADOPTÉE**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Normand Charest, qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un projet de règlement imposant une compensation et une taxe spéciale pour verser au fonds général la somme de 179 003,00\$ affectée à même le fonds général pour payer le coût excédentaire d'exécution des travaux décrétés par le règlement 296-05-05-08.

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Gilles Mathon, qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un projet de règlement imposant une compensation pour rembourser au fonds de roulement la somme de 40 000,00\$ empruntée à ce fonds pour payer le coût excédentaire d'exécution des travaux décrétés par le règlement numéro 296-05-05-08.

10-01-16

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée à 23 h 25. **ADOPTÉE**

Le maire a renoncé à exercer son droit de veto à l'égard de l'ensemble des résolutions.

Christian Gendron, maire

Line Blais, CA, directrice générale